

PCPE - TSA 79

Services d'accompagnement médico-social et sanitaire - Nouvelle-Aquitaine

8 Rue de la Grange Laidet - 79000 - NIORT

Téléphone : 05 49 09 01 51

Courriel : m.robelin@adapei79.org

Site internet : <https://adapei79.org/etablissement/pole-de-competences-et-de-prestations-externalisees/>

Fonctionnement

Type d'établissement	(PCPE) Pôle compétence et de prestations externalisées
Intitulé de l'agrément	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées TSA Porté par l'association ADAPEI 79
Zone géographique concernée	Nouvelle Aquitaine, Deux-Sèvres - 79
Accueil et procédure d'admission	
Profil des personnes accueillies	Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes porteuses de troubles du spectre autistique (TSA), enfants ou adultes ainsi qu'aux familles et aidants à condition d'être domicilié sur le territoire des Deux-Sèvres.
Modalité d'admission	Notification de la MDPH pour un PCPE TSA. Les services financés par le PCPE doivent venir en complément de ceux pouvant être couverts par les droits MDPH. Une évaluation fonctionnelle préalable doit avoir été réalisée et à défaut sera réalisée à l'entrée dans le dispositif, en lien avec les recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS). Vous pouvez contacter le secrétariat pour déposer votre demande. Un rendez-vous d'évaluation des besoins sera proposé. Après étude du dossier et contact avec les partenaires, le dispositif reprendra contact avec la famille. Une fois cette étape passée, nous élaborons un projet personnalisé individualisé en lien avec le PCPE TSA (choix du professionnel, nature et fréquence de la prestation, etc.)

Modalités d'accompagnement

Description des interventions proposées

L'accompagnement s'effectue prioritairement sur les lieux de vie de la personne prise en charge (école, domicile, travail, etc.).

Pour permettre une continuité de parcours, cet accompagnement peut venir :

- Palier l'absence d'accompagnement.
- Prévenir une rupture de parcours.
- Compléter et/ou intensifier les réponses existantes.
- Accompagner des périodes de transition dans le parcours.

L'accompagnement peut être ponctuel ou pérenne selon le choix de la personne accompagnée et/ou de ses aidants.